



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étang du Stock

Question écrite n° 2199

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que, faute d'entretien du canal des Houillères, des fuites très importantes sont constatées. De ce fait, les étangs servant à son alimentation dans l'est du département de la Moselle, et notamment l'étang du Stock, voient leur niveau baisser considérablement. Il en résulte un préjudice grave pour les touristes et pour l'écologie. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'alimentation du canal des Houillères de la Sarre est assurée à partir des étangs-réservoirs lorrains du Stock, de Goudrexange et Mettersheim ainsi que par des prises d'eau à partir de la Sarre. La consommation en eau est un sujet de préoccupation constant à cause du mauvais état général du canal. La situation a été aggravée en 1997 du fait, d'une part, du gel intense de l'hiver qui a engendré de nouvelles fuites sur l'ouvrage et, d'autre part, des précipitations déficitaires du printemps 1997 qui ont conduit à un recours prématuré aux étangs-réservoirs. Pour pallier ces difficultés, des travaux « confortatifs » ont été engagés pour un montant de 3,5 MF qui, alliés à des précipitations plus abondantes en juin dernier, ont permis que la saison estivale ne soit pas compromise. Compte tenu du réel potentiel en matière de tourisme fluvial, il serait intéressant de mettre en oeuvre dans les prochaines années un programme de restauration du canal, dans le cadre d'un projet de développement touristique global incluant le canal et les étangs. Un tel programme mériterait, compte tenu des enjeux pour l'économie locale, une participation des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2199

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2626

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4242